|  |
| --- |
|  - : ASSEMBLEE GENERALE DU 15 FEVRIER 2014 A HIRSON :-LETTRE OUVERTE DU SECRETAIRE DE LA 492° SECTION DES  MEDAILLES MILITAIRES D’HIRSON (Aisne). |

RUBRIQUE : REVUE

================

- : Comme indiqué par notre REVUE de la MEDAILLE MILITAIRE et par un courrier que j’ai adressé au mois de DECEMBRE 2013 à l’ensemble de nos MEMBRES TITULAIRES et ASSOCIES, la cotisation de 25 Euros de 2013 a été changée. Dorénavant et ce à compter du 01 JANVIER 2014, le montant de la cotisation sera de 22 Euros + pour ceux qui le désirent, 3 Euros au titre du montant de la REVUE trimestrielle. Comme la réponse devait être donnée au Siège de la SNEMM à PARIS avant le 31 JANVIER 2014, sur les 24 adhérents de notre section, je peux vous annoncer, ce jour, que tous les membres de notre section, ont reconduit cet abonnement et donc, versé chacun les 25 Euros.

RUBRIQUE : DRAP TRICOLORE sur les CERCUEILS

=========

- : Bien qu’elle ait reçu l’approbation de la Grande Chancellerie de la Légion d’Honneur, la MOTION concernant la présence du DRAP TRICOLORE sur le cercueil d’un Médaillé Militaire, a reçu un nouveau refus par le Cabinet du Ministre Délégué auprès du Ministre de la Défense avec comme MOTIF :

 « « « « « Renvois aux textes existants « « « « « .

Désirant, malgré tout, restez salubre dans mes propos, je dois vous avouer que ce nouveau refus, n’a pas eu le DON d’éveiller en moi mon enthousiasme et je pense que cette déception est partagée par bon nombre de nos adhérents, ici présents. Je ne referai pas ici devant vous l’historique de la MEDAILLE MILITAIRE qui date du 22 Janvier 1852 et dont les critères pour son obtention sont aussi élogieux que prestigieux.

Pour l’instant, je vous rappelle que la présence de ce DRAP TRICOLORE sur les cercueils, n’est reconnue qu’aux anciens combattants, titulaires de la carte du combattant, de la carte de combattant volontaire de la Résistance ou du Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN),ainsi qu’aux réfractaires du Service du Travail Obligatoire (STO) ayant obtenu la Médaille Commémorative France de la Guerre 1939 – 45 ainsi qu’aux Civils, fonctionnaires de la Gendarmerie, de la Police Nationale et sapeurs-pompiers tués dans l’accomplissement de leur travail.

Pour ceux qui remplissent les conditions que je viens d’énoncer et qui désireraient de leur vivant que le drapeau TRICOLORE soit apposé sur leur cercueil lors de leur décès, je leur demanderai de renseigner et de signer en double exemplaire cet IMPRIME que je vous présente et qui mentionnera bien votre volonté de la présence de ce drapeau sur votre cercueil, de manière à ce qu’il y ait aucune ambiguïté avec les membres de la famille du défunt lors de la cérémonie de vos obsèques.

1)- Vous en garderez un chez vous que vous placerez dans votre livret de famille ou dans un endroit que vous jugerez utile et le second, vous le remettrez à votre Président de SECTION.

2)- Présentation du document à renseigner. Voir avec le secrétariat de votre SECTION.

 =================

RUBRIQUE : Port de l’uniforme Militaire par les Réservistes et anciens ========= militaires

Port de l’uniforme militaires par les Réservistes – anciens réservistes honoraires et anciens militaires (Lire NDS du 16 JANVIER 2014 du Délégué militaire Départementale de l’Aisne à LAON).

Inviter les personnes intéressées par cette demande à se rapprocher de leur secrétaire de notre SECTION. Modèle à présenter.

 =================

RUBRIQUE : Communication par INTERNET

=========

Pour ceux qui disposent d’INTERNET et qui seraient intéressés de connaître la VIE de notre SECTION. Je vous demanderai de me communiquer, si vous le désirez bien sûr, l’adresse INTERNET de votre MESSAGERIE. A chaque réunion de notre BUREAU, je pourrai ainsi vous communiquer en temps réel, tout ce qui s’est dit, fait ou décidé de faire. Vous pourrez aussi me poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

RUBRIQUE : L’AVENIR DE NOS SECTIONS

=======================================

Qui dit : Nouvelle EQUIPE, nouveaux DIRIGEANTS, dit : Nouveau DEPART.

L’heure est donc à l’espoir. Celui d’un changement de STRATEGIE dit de MOUVEMENT, d’une nouvelle FEUILLE de ROUTE pour redonner un SANG NEUF à notre ASSOCIATION. Innover, expérimenter, animer, bref investir des champs non encore labourés, tels sont nos souhaits aux membres de cette nouvelle équipe.

- : Des nouveaux STATUTS sont entrés en applications en 2013. A leur lecture, on s’aperçoit qu’une nouvelle LIGNE se dégage avec des REFORMES mais aussi des INNOVATIONS qui vont vers une plus grande MODERNITE. Il est vrai que devant la décroissance des chiffres d’adhésions dans nos sections, qui étaient encore de 60000 adhérents en 2010 et qui sont maintenant de 55000 pour 865 SECTIONS et 81 Unions Départementales, il devient urgent de tout mettre en œuvre en innovant pour inverser cette courbe de la diminution sans cesse de nos effectifs. Rien que pour l’année 2013, la SNEMM a constaté 1000 Décès et la démission de 2000 Membres. Mobilisation et ralliement, sont deux mots et deux espoirs que je place dans ce changement.

La notion de RATTACHEMENT n’étant pas reconnue dans nos statuts, contrairement à la FUSION qui a été refusée par nos adhérents, j’ai bien peur que cette courbe descendante persiste dans les années à venir au niveau des effectifs. A travers mes propos, je n’entends pas avoir une démarche LOURDE et VENENEUSE ou un comportement INTRUSIF ou PARALYSANT envers nos responsables nationaux mais je leur rappellerai que cette question nous inquiète beaucoup sur l’avenir de nos sections. Je suis conscient que c’est un grand travail de FOND. A travers mes propos et à titre personnel, je préfère et de loin, donner dans des excès de vigilance que dans des abus de naïveté.

Tout le monde sait que la moyenne d’âge dans nos sections (75 pour celle d’HIRSON), est plus un HANDICAP qu’un AVANTAGE pour se lancer dans les voies du changement et des réformes et pourtant, devons-nous rester sourd, muet et aveugle devant ces chiffres, sans cesse en diminution. Je vous pose la question ?

Pour en avoir parlé avec beaucoup d’entre vous, je sais aussi que la notion de proximité compte énormément dans votre choix d’adhérer à une section LOCALE. Je ne pense pas que devant la disparition de certaines sections, l’idée de tout ramener à une seule et unique UNION DEPARTEMENTALE fasse repartir la croissance des chiffres d'adhésions et réjouisse pleinement nos adhérents.

A travers mes propos, je n’entends pas apporter une quelconque CONTESTATION sur notre mode actuel de fonctionnement car je préfère encore et de loin, revêtir le patient tricot de l’unité nationale. Il n’en demeure pas moins que des questions de FOND demeurent car n’oublions pas que ce sont les SECTIONS comme la nôtre, qui forment les piliers de la SNEMM et que celles-ci, de par leur travail et leur bénévolat, méritent du RESPECT mais aussi et surtout des EXPLICATIONS et même parfois et bien souvent de l’AIDE.

 =======================

Bref et ce sera ma CONCLUSION, aujourd’hui comme hier, je veux toujours m’investir dans la pérennité et non dans l’illusoire ou le court terme. Il en va du respect de nos anciens tout comme du respect et de la valeur de notre médaille.

Alors espérons que nos nouveaux dirigeants nationaux soient faits du BOIS dont on fait du CHARBON. Qu’ils nous écoutent mais surtout nous entendent pour que notre ASSOCIATION veille et maintienne la lumière du chemin de la mémoire vivante dont nous sommes porteurs.

Merci de m’avoir écouté.

Votre SECRETAIRE : Mr MERELLE, Guy.

Assemblée Générale à HIRSON le 15 Février 2014